

Compte-rendu de la réunion du 13 octobre 2017

Le treize octobre deux mil dix-sept, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le neuf octobre deux mil dix-sept, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heures, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

Membres du Conseil présents: Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, Mme Régine DELAHAUT, M Thierry LAHURE (arrivé à 22 heures/ Excusé), M Thibault KLISING, M Sébastien ROELLAND, M Bruno TATON, M Frédéric PIERROT.

Membre absent excusé : M Marc JOLLY (pouvoir donné à Mme Régine TATON) Mme Maryline MILLER

Membre absent non excusé:

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Thibault KLISING pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. L'ensemble du conseil municipal a accepté d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : renouvellement du contrat d'achat et de maintenance de la logithèque.

Objet : N1- Octobre- 2017 : Délégation donnée à la Commune du Châtelet sur Sormonne pour choisir le bureau d'étude/ Remembrement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de déléguer le choix d'un bureau d'étude dans le cadre du groupement de communes du Châtelet du Sormonne, Tremblois les Rocroi, Laval-Morency, à la commune du Châtelet sur Sormonne.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 1

Objet :N2-Octobre-2017 : Désinfection de l'eau/ Hameau de Wartigny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, non seulement, de demander le résultat des analyses d'eau réalisées à la source mais aussi de se rapprocher de l'Agence de bassin Rhin-Meuse afin d'obtenir des informations sur la possibilité d'obtenir d'éventuelles subventions dans le cadre de travaux exécutés sur le réseau de distribution de l'eau potable. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de réaliser ces investigations.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N3-Octobre-2017 : Projets d'investissement 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, pour les projets d'investissement 2018 de retenir :

- 1) La réfection de l'entrée du village, Route du Châtelet, en terminant l'enfouissement des réseaux, en travaillant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ainsi que les terre-pleins non encore aménagés ;
- 2) Le déplacement d'un transformateur à Bogny et la pose d'un candélabre chemin du terriau.
- 3) Réfection de l'entrée du village, route de Sormonne, en envisageant la pose de caniveaux et tarmacadam.

Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de travailler ces dossiers, de réunir des devis et déposer toutes les demandes de subventions possibles.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N4-octobre-2017 : autorisation donnée à Madame de Maire de liquider en 2018 et avant le vote du budget 2018, le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner à Madame le Maire, le pouvoir de liquider en 2018 et avant le vote du budget 2018, le quart des dépenses d'investissement budgétées en 2017. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires pour valider cette autorisation.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Objet : N5-octobre-2017 : stationnement sur le domaine public des poids lourds et engins assimilés.

Madame le Maire fait part, à nouveau, à son conseil municipal de sa volonté de rappeler aux conducteurs des véhicules visés en objet, que le stationnement sur le domaine public, de ces véhicules, n'est pas toléré. Le conseil municipal prend note et laisse à Madame le Maire le soin d'avertir les personnes concernées.

Objet : N6-octobre-2017 : Organisation du Noël des anciens.

Madame le Maire propose éventuellement un repas en extérieur pour apporter un peu de nouveauté à cet événement. Mme DELAHAUT est satisfaite de la formule proposée les années précédentes. Le débat reste donc ouvert à charge pour la commission des fêtes d'arrêter son choix.

Objet : N7-octobre-2017 : Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services passé avec la société Segilog Berger Levrault à compter du 1er décembre 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestation de services passé avec la société Segilog Berger Levrault à compter du 1er décembre 2017 et pour 3 ans. Le montant annuel hors taxe sera de 1 287 euros pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de 143 euros hors taxe pour la maintenance ainsi que la formation. Le conseil municipal vote les crédits nécessaires pour le renouvellement du contrat.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 0

Affaires diverses :

Mme le Maire rappelle que les taux des taxes foncières n'ont pas évoluées pour la commune. Simplement, la commune avait pour projet, d'intégrer la communauté de communes de la Thiérache Ardennaise et, pour éviter une hausse trop importante des taux des taxes foncières pour les habitants avec l'adhésion à cette communauté de communes, il avait été demandé à commune de Murtin et Bogny de baisser ses taux. En 2017, le contexte étant différent, il a été demandé à la commune de revenir à ses taux de 2015. Aussi, il faut comprendre que seul le département a voté une hausse importante des taxes foncières pour 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le secrétaire,

Le Maire
Mme Catherine BOUILLON

Les membres du conseil municipal